

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES



**PRESTATION 5 - FAUX PLAFOND**

**HOPITAL "L'EAU VIVE" – Maisons Résidentielles**  
6, Avenue du Général de Gaulle 91450 SOISY SUR SEINE

## **CHAPITRE 1 – FAUX-PLAFOND // SPECIFICATIONS GENERALES**

### **1.1) OBJET**

Le présent marché a pour objet l'exécution de travaux de **FAUX PLAFOND** pour les 2 maisons résidentielles au sein de l'HOPITAL "L'EAU VIVE" - 6 Avenue du Général de Gaulle 91450 SOISY-SUR-SEINE.

L'Etablissement est classé ERP 5ème catégorie

### **1.2) LEGISLATION DU TRAVAIL**

L'entrepreneur sera tenu d'appliquer la législation du Travail en vigueur, telle qu'elle résulte des Textes Officiels, des Conventions Collectives et des usages locaux.

### **1.3) DOCUMENTS DE REFERENCE**

Dans l'étude et l'exécution de son Marché, l'Entrepreneur du présent Lot devra tenir compte des stipulations des Lois, Décrets, Arrêtés, Ordonnances, Circulaires, Normes Françaises homologuées par l'A.F.N.O.R., Cahier du CSTB, le répertoire des Ensembles et Eléments fabriqués (R.E.E.F.), des documents techniques unifiés (DTU), ainsi que des arrêtés relatifs aux règlements de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public en vigueur à la date de la remise des offres.

### **1.4) REGLES GENERALES D'EXECUTION**

L'Entrepreneur du présent Lot devra la présentation en temps utile à l'Architecte, compte tenu du calendrier des travaux, des dessins d'ensemble et de détails des travaux prévus avec toutes justifications techniques à l'appui.

### **1.5) MISE EN OEUVRE**

Les faux-plafonds seront mis en oeuvre avec toutes façons de dressage, planage, traçage, perçage, pliage nécessaires pour une parfaite planéité et une exécution très soignée.

Les découpes ou vides réservés pour luminaires, spots, grilles de V.M.C., ou autres, seront exécutés suivant les besoins et, à cet effet, l'Entrepreneur du présent Lot devra se mettre en rapport avec les Corps d'état intéressés en réunion de chantier. Préalablement à la pose des faux-plafonds, l'Entreprise du présent Lot soumettra à l'agrément de l'Architecte les plans de calepinage dans chaque local. Les plans seront réalisés suivant les indications fournies par l'Architecte.

### **1.6) SECURITE INCENDIE**

Les faux-plafonds seront de catégorie MO dans l'ensemble des locaux.

### **1.7) CONDITIONS DE RECEPTION**

Après mise en place des faux-plafonds, l'Entrepreneur devra débarrasser le chantier de tous débris provenant de ses travaux.

Toutes parties de revêtement présentant des irrégularités, toutes découpes ou joints mal ajustés, seront obligatoirement refaits aux frais de l'Entreprise.

### **1.8) CARACTERES FORFAITAIRES DU MARCHE**

Les prix remis par l'Entrepreneur devront tenir compte de toutes les prescriptions, garanties, sujétions et obligations prévus explicitement ou non, dans les pièces constituant le Marché, et notamment de tous les aléas pouvant résulter des circonstances locales, de la situation géographique du chantier etc... Ils seront chiffrés zone par zone.

Ces prix seront des prix globaux et forfaitaires qui tiendront compte des sujétions particulières des travaux, et ne pourront, en aucun cas, faire l'objet de plus-values.

### **1.9) PLANS**

Les plans fournis par DB CONCEPT ne sont pas des plans d'exécution. l'entrepreneur devra vérifier les côtes.

Faire les sondages nécessaires et des tracés pour approbation avant exécution

#### 1.10) RECEPTION DES OUVRAGES

DOSSIER DE FIN DE TRAVAUX :

A la fin des travaux ou au plus tard le jour de la réception, l'Entreprise devra remettre le dossier technique de l'installation comportant :

- Les plans et schémas de réalisation représentant les parcours et l'implantation des différents matériels et matériaux constituant l'installation,

- La mise à jour des plans et schémas des installations sur lesquelles des modifications ont été apportées,

- Notice descriptive du fonctionnement de l'installation indiquant les opérations de mises en service,

- La liste complète du matériel comportant, pour chacun d'eux les indications suivantes :

- . Marque
- . Type
- . Caractéristiques dimensionnelles
- . Caractéristiques techniques
- . Prescriptions d'entretien
- . Notice de fonctionnement
- . Liste des pièces détachées.

Tous ces documents seront soumis à l'approbation du Maître d'Oeuvre, après accord et modification éventuelle, le dossier sera remis, complet, en trois exemplaires.

### **LOT 6 FAUX PLAFOND DESCRIPTIF**

#### 6.1) FAUX PLAFONDS EN PLAQUES DE PLATRES BA13

En complément des plafonds existants, dans les pièces de vie, fourniture et pose de plafond en plaque de plâtre épaisseur 12,5mm sur ossature en rail métallique (anti-rouille).

Plaque de plâtre de type BA13 des Ets placoplâtre ou de caractéristiques équivalentes, vissées sur l'ossature, joints repassés sur raccords chanfreinés entre plaque sur face apparente, finition parfaitement dressés prête à recevoir la peinture.

Ossature constitué de profilés en acier galvanisé type RAIL STIL ou de caractéristiques similaires.

Découpes pour luminaires encastrés, passage des canalisations et grilles de ventilations à la charge du présent lot, suivant indications des Entreprises des lots concernés.

#### 6.2) FAUX PLAFONDS EN PLAQUES DE PLATRES HYDROFUGE

Fourniture et pose de faux-plafonds en plaques de plâtre épaisseur 12,5mm sur ossature en ral métallique.

Plaques de plâtre de type BA13 PLACOMARINE des Ets Placoplatre ou de caractéristiques équivalentes, vissées sur l'ossature, joints repassés sur raccords

chanfreinés entre plaque sur face apparente, finition parfaitement dressée prête à recevoir la peinture.

Ossature constituée de profilés en acier galvanisé type RAIL STIL ou de caractéristiques similaires.

Découpe pour les luminaires encastrés, passage canalisations et grille de ventilation à la charge du présent lot, suivant indications des entreprises des lots concernés.

### 6.3) TRAINASSES ET SOFFITES PLACOSTIL

Exécution de coffres trainasses et de soffites, exécutés en plaques de plâtre type BA13 sur ossature métallique galvanisée type rail STIL, avec 2 ou 3 faces suivant cas de figure, angles soignés, protégés par bande armée, finition parfaitement dressée prête à recevoir une peinture, compris façons de découpes à la demande des lots techniques pour mise en place des grilles de ventilation ou autres.

A prévoir au présent lot et suivant la nécessité études des corps d'état techniques pour habillage des passages de gaines, canalisations, chemin de câbles, sopus les niveaux de faux-plafonds.

Compris au présent lot toutes sujétions.

### 6.4) PLAFONDS FIBRES MINERALES DUNE PLUS 600\*600 (si nécessaire)

Fourniture et pose de faux-plafonds en dalles de fibres minérales, modules de 600\*600mm et de 15mm d'épaisseur, à bords feuillures, non inflammables, classé M1, de type dune Plus Microlook des Ets Armstrong ou de caractéristiques équivalentes.

Lien internet : [http://www.armstrong.fr/commlgeu/fr-fr/ceilings/sahara/microlook/\\_/N-1z141yvZ1z141wq](http://www.armstrong.fr/commlgeu/fr-fr/ceilings/sahara/microlook/_/N-1z141yvZ1z141wq)

Ossature semi apparent constituée de profilées en acier galvanisé laqué blanc, type T 15 avec lumière de dilatation, compris suspentes par tiges réglables en acier galvanisé, de cornières de rives laquées blanc.

Pose conforme au cahier des charges du fabricant, dalles posées avec départ d'axe provoquant des chutes égales de part et d'autres.

Luminaires encastrées 600\*600 type dalles LEDS, à la charge du lot électricité, prenant la place d'une plaque.

Découpe pour les luminaires encastrés, passages, canalisations et grilles de ventilation à la charge du présent lot suivant indications des entreprises des lots concernés.

L'entreprise devra fournir, avant démarrage, au maitre d'oeuvre un plan de calepinage des faux-plafonds.